
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant sur la reconnaissance d'un centre de ressources en
éducation aux médias. - Extrait**

A.Gt 12-12-2018

M.B. 24-01-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2018, le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Fédération Wallonie-Bruxelles, La Neuville 1, à 4500 Tihange est reconnu en qualité de centre de ressources en éducation aux médias.

Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Fédération Wallonie-Bruxelles, La Neuville 1, à 4500 Tihange est reconnu pour une période de cinq ans et ce, à partir du 1^{er} janvier 2019.